

NOTE EXPLICATIVE

#THEREALCHALLENGE, CAMPAGNE MONDIALE UE-UNICEF SUR LES DROITS DE L'ENFANT

POURQUOI LA CAMPAGNE EST-ELLE LANCÉE MAINTENANT?

Le 20 novembre 2019 marque le 30° anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE), qui constitue le traité sur les droits humains à avoir été ratifié par le plus grand nombre de pays: 196 États sont parties à cette convention. Cet anniversaire est l'occasion de s'exprimer sur les droits de l'enfant en tant que question consensuelle et non politique, ainsi que de sensibiliser à la nécessité de protéger et de promouvoir davantage les droits de l'enfant et de faire en sorte que ces droits, même s'ils sont universels, ne puissent être considérés comme acquis.

Cette couverture quasi universelle a contribué à faire progresser les droits fondamentaux et à promouvoir les principes généraux: la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie, le développement et le droit d'être entendu. Malgré les progrès réalisés, de nombreux défis restent à relever pour les enfants aux quatre coins de la planète. Des enfants sont forcés de quitter leur foyer, des enfants sont recrutés comme soldats, les inégalités persistent sous de nombreuses formes, des enfants risquent d'être contraints au travail, ils sont victimes de harcèlement, en ligne et hors ligne; et des enfants sont arrachés à leur famille contre leur volonté et au mépris de leur intérêt.

C'est la raison pour laquelle l'Union européenne et l'Unicef unissent leurs forces et lancent une campagne mondiale intitulée #TheRealChallenge.

QUEL EST L'OBJECTIF DE LA CAMPAGNE?

Mieux faire connaître les dispositions de la convention aux personnes auxquelles elles s'adressent principalement: les enfants.

En outre, l'objectif est de nouer le dialogue avec les enfants et les jeunes en leur donnant les moyens de s'exprimer d'une manière universelle qui parle aux jeunes du monde entier. Il s'agit de capter l'imagination des citoyens, d'attirer leur attention et de les encourager à s'impliquer. Il faut dès lors mettre l'accent sur la participation active, et pas seulement sur la communication. Cette démarche est cruciale pour la campagne que nous entendons mener pour promouvoir cette cause.

Elle doit également réaffirmer l'engagement de l'UE et des Nations unies à protéger et à promouvoir les droits de l'enfant conformément à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et à ses protocoles facultatifs.

Il s'agit d'une campagne mondiale. L'objectif est de choisir quelques droits pertinents à l'échelle mondiale, en particulier ceux qui ne font pas l'objet d'une large promotion et qui constituent un véritable défi à l'échelle de la planète. L'aspect mondial de la campagne devrait être facilement adapté aux circonstances locales.

Le public cible est principalement constitué des enfants et des jeunes, ainsi que des responsables.

La campagne devrait favoriser la participation et encourager le public, principalement les enfants et les jeunes, à agir et à relayer le message. La promotion des droits de l'enfant est indissociable de la participation des principaux concernés. Et c'est ce que la campagne entend obtenir.







COMMENT CELA FONCTIONNERA-T-IL?

Nous voulons que les enfants et les adolescents expriment leur point de vue sur leurs propres droits et dans leur propre langue, afin que nous puissions les atteindre là où ils sont présents et actifs.

TikTok, qui est largement basée sur la vidéo, accroît les possibilités d'interaction. Pendant l'année 2018, l'application TikTok est devenue la quatrième la plus téléchargée au monde, disponible dans 150 pays et 75 langues. Cette application permet aux utilisateurs de créer des vidéos de 15 secondes, qui prennent souvent la forme de clips de type «lip sync», ou «challenge» lorsque l'utilisateur invite d'autres utilisateurs à reproduire ses mouvements.

La campagne **#TheRealChallenge** sera lancée au moyen de quatre vidéos de type challenge. Dans chacune d'entre elles, un enfant effectue une série de mouvements chorégraphiés sur une musique pop. Ces mouvements sont amusants et faciles à reproduire. Mais à la fin de la vidéo, ces mouvements, innocents en apparence, sont mis en relation avec les violations des droits de l'enfant, confrontant le spectateur à une réalité quotidienne pour de nombreux enfants: les vrais défis auxquels font face des enfants.

Avec l'aide d'influenceurs, des millions d'utilisateurs de TikTok visionneront toutes les vidéos «challenge», les partageront ou les associeront en «duo» avec leur propre vidéo, contribuant à amplifier le message dans toutes les parties du globe et montrant au monde entier que les enfants et leurs droits doivent faire l'objet d'une attention accrue, et que le respect de leurs droits constitue un défi mondial. Il n'y a pas meilleurs défenseurs des droits de l'enfant que les enfants eux-mêmes.

La campagne sera lancée le 25 octobre et se déroulera au moins jusqu'au 20 novembre, à savoir la date anniversaire de la convention. Les vidéos utiliseront un registre émotionnel et personnel, et transmettront le message selon lequel les droits de l'enfant, bien qu'universels, ne peuvent être tenus pour acquis.

QU'EST-CE QUE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT?

Ce texte définit les normes minimales pour la protection et la promotion des droits de l'enfant. Il est considéré comme une réussite majeure dans la mesure où il reconnaît le rôle des enfants en tant qu'acteurs sociaux, économiques, politiques, civils et culturels.

Parmi les principales dispositions de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant figure l'obligation pour les États parties tous, sans exception de préserver:

- → l'accès aux services, y compris une éducation et des soins de santé de qualité;
- → la liberté de développer pleinement sa personnalité, ses aptitudes et ses talents;
- → la possibilité de grandir dans un environnement empreint de bonheur, d'amour et de compréhension;
- → l'accès aux informations sur ses propres droits.
- Et bien plus.

L'Unicef, qui a contribué à la rédaction de la convention, est désigné dans le document en tant que source d'expertise.

POURQUOI L'UNION EUROPÉENNE PARTICIPE-T-ELLE?

L'UE a pris l'engagement de longue date de protéger les droits de l'enfant, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son territoire. L'UE a élaboré ses propres orientations en matière de droits de l'enfant en 2007, mises à jour en 2017, qui s'appuient sur la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. L'engagement de l'UE a également été inscrit dans le traité de Lisbonne de 2009, qui dispose ce qui suit:

«[L'Union] combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant.» (Article 3.)

PERSONNES DE CONTACT

- SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE
 Julita BAS Julita.BAS@eeas.europa.eu
 Susana UCERO HERRERIA Susana.UCERO-HERRERIA@eeas.europa.eu
 Monika GAJOWY Monika.GAJOWY@eeas.europa.eu
- | UNICEF | Ricardo PIRES - rpires@unicef.org | Rebekka OPFERMANN - ropfermann@unicef.org

EN SAVOIR PLUS SUR LA CAMPAGNE ET LA CONVENTION

UNICEF

https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/foire-aux-questions

UE

 $https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/67794/every-single-child-should-get-every-single-right_fr$